

PLAN PROVISOIRE

MAITRISE D'OUVRAGE



**EUROPEAN HOMES 387**  
10-12 Place Vendôme - 75001 PARIS  
Tél : 02 40 30 11 12

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE  
**BELLEVUE**

**LOT n° 9**

Adresse :

Références Cadastres  
Section ZP n°17p

Superficie apparente :  
S = 287 m<sup>2</sup>

Permis d'Aménager :  
N° PA 044 083 24 A0002  
du 10/10/2024

Surface Plancher maximum : 150 m<sup>2</sup>

Servitude Particulière : OUI  NON

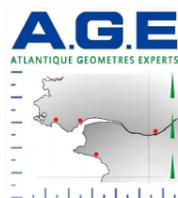
PLAN DE SITUATION



**PLAN DE VENTE**

Référence : 23.0443P

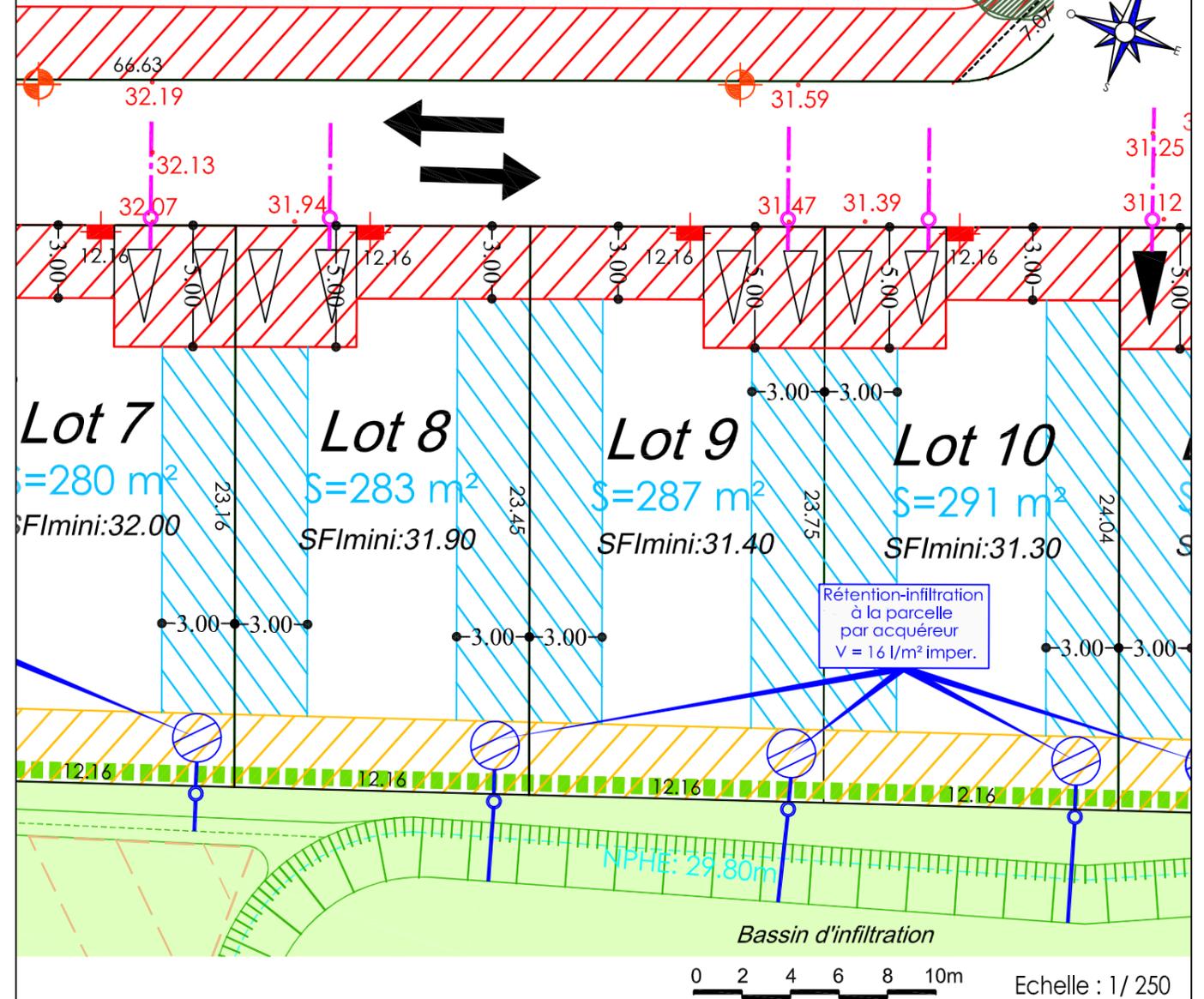
Ind.	Date	Modifications
0	21/10/2024	Première diffusion



**ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS**  
**Fabien PALFROY** - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT  
**Germain BATARD** - Géomètre-Expert - Ingénieur ESTP  
9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE  
Tél : 02 40 42 78 40  
420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex  
Tél : 02 40 82 01 44  
63, chemin des Mules - 44600 SAINT-NAZAIRE  
Tél : 02 40 66 00 04  
20, boulevard Romanet - 44000 NANTES  
Tél : 02 72 65 99 00  
31, avenue Pierre Guillou - 44250 SAINT-BREVIN LES PINS  
Tél : 09 51 11 91 15

**Architecte - Urbaniste :**  
**ACDM Architecture**  
27bis, route du Morier Vannerie - 44124 VERTOU  
Tél.: 02 51 79 18 91  
architectes@acdm-architecture.fr

**PLAN PROVISOIRE**



**LEGENDE**

- Périmètre de l'opération
- Zone inconstructible de construction principale
- Zone inconstructible pour toute construction
- Zone inconstructible sauf abri de jardin
- Zone inconstructible pour préserver la haie sur 0.80m
- Implantation des constructions à 0 ou 3m minimum des limites de lot
- Emplacement imposé des accès aux lots - non constructible (sauf carport) - (espace privatif non clos 5.00m mini x 5.00m mini) - à charge acquéreur
- Emplacement non-imposé des accès aux lots - non constructible (sauf carport) - (espace privatif non clos 5.00m mini x 5.00m mini) - à charge acquéreur
- Site de compensation, y compris ZH existante améliorée
- Zone humide impactée
- Espaces verts communs
- Arbre à planter par l'aménageur
- Arbre existant
- Arbre à supprimer
- Altitude voirie projetée
- Candélabre (position figurative)
- Branchement EP (position figurative)
- Branchement EU (position figurative)
- Point de livraison (AEP-TEL-ELEC.)
- Trame de haies existantes à préserver et renforcer
- Haie obligatoire à la charge de l'acquéreur (lots 1 à 11)
- Haie à planter par l'aménageur

- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.  
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter les bornes électriques ou les bornes pavillonnaires FT sur les lots.  
- Le parcellaire, les superficies et les cotes sont donnés à titre indicatif. Ils seront définitifs après le bornage des lots.